



Conditions Générales de Vente

(V4 : 23/05/2023)

Désignation

FIRSTLEAD

SAS au capital de 45 000 €

10 rue de Penthièvre 75008 Paris

R.C.S. Paris 840 330 104 / TVA : FR 94840330104

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11756157775

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société FIRSTLEAD
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société FIRSTLEAD pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société FIRSTLEAD s'engage à fournir un devis ou une convention de stage au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société FIRSTLEAD , l'OPCO ou le client.

FIRSTLEAD
SAS au capital de 45 000 €
10 rue de Penthièvre 75008 Paris
R.C.S. Paris 840 330 104 / TVA : FR 94840330104
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11756157775



À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société FIRSTLEAD ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Si le bénéficiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Si le bénéficiaire annule un créneau de formation sans cas de force majeure dans les 72h, les heures prévues seront considérées comme perdues.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

FIRSTLEAD
SAS au capital de 45 000 €
10 rue de Penthièvre 75008 Paris
R.C.S. Paris 840 330 104 / TVA : FR 94840330104
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11756157775



Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société FIRSTLEAD sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société FIRSTLEAD s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société FIRSTLEAD et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

FIRSTLEAD
SAS au capital de 45 000 €
10 rue de Penthièvre 75008 Paris
R.C.S. Paris 840 330 104 / TVA : FR 94840330104
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11756157775